



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

Numéro 163

publié le 13 juin 2022

Table des matières

Décisions émanant de la direction des affaires financières (DAF)

- Décision tarifaire n° 2022-21 F du 1^{er} juin 2022 – EPN 1 –BTP et ENERGIE – Tarifs des actions de formation - Année universitaire 2022-2023 4
- Décision tarifaire n° 2022-22 F du 1er juin 2022 – EPN 9 –Efab (Économie, Finance, Assurance, Banque) – Tarifs des actions de formation année universitaire 2022-2023 7
- Décision tarifaire n° 2022-24 F du 9 juin 2022 portant modification de la décision n°21-40 F du 23 juillet 2021 – CFA Cnam – Tarifs des actions de formation année universitaire 2021-2022..... 15
- Décision tarifaire n° 2022-25 F du 13 juin 2022 - EPN 10 – Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA) – Tarifs des actions de formation année universitaire 2022-2023 17
- Décision tarifaire n° 2022-26 F du 13 juin 2022 – centre de représentation du Cnam au Maroc – Tarifs des actions de formation - Année universitaire 2022-2023..... 31
- Décision tarifaire n° 2022-27 F du 13 juin 2022 – EPN 8 – Institut National des Sciences et Techniques de la Mer (Intechmer) – Tarifs des actions de formation- Année universitaire 2022-2023..... 33
- Décision tarifaire n° 2022-28 F du 13 juin 2022 – CFA Cnam – Tarifs des actions de formation - Année universitaire 2022-2023 36
- Décision tarifaire n° 2022-29 F du 13 juin 2022 – EPN 11 - Territoires – Tarifs des actions de formation - Année universitaire 2022-2023 39
- Décision tarifaire n° 2022-30 F du 13 juin 2022 complémentaire à la décision n° 22-08 F – EPN 12 – Santé, Solidarité - Année universitaire 2022-2023..... 45

Nominations et désignations

- Extrait du relevé des délibérations du conseil scientifique de la séance du 7 juin 2022 restreinte aux membres élus - Désignation des personnalités extérieures (point 2)..... 48
- Extrait du relevé des délibérations du conseil des formations de la séance du 7 juin 2022 restreinte aux membres élus - Désignation des représentants des centres Cnam en région (point 2) 49
- Extrait du relevé des délibérations du conseil des formations de la séance du 7 juin 2022 restreinte aux membres élus -- Désignation des personnalités extérieures (point 3)..... 50

**Décisions émanant de la direction des affaires financières
(DAF)**

DECISION TARIFAIRE N° 22-21 F

EPN 1 – BTP et ENERGIE

Tarif des actions de formation
Année universitaire 2022- 2023

L'administrateur provisoire du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
Vu le règlement intérieur du Cnam ;
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination de l'administrateur provisoire du Cnam ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;

DECIDE :

Article 1 - Objet de la décision tarifaire

L'équipe pédagogique nationale 1 organise et inscrit des stagiaires en 2022-2023 à la formation suivante d'une durée d'un ou deux ans : CPN9500A, Titre RNCP Niveau 6 (ex niveau II) Responsable conception, mise en place et maintenance des installations frigorifiques et climatiques

Article 2 - Tarifs du cursus complet

Code diplôme	Libellé court	Tarif financé par un tiers*	Tarif individuel**
CPN 9500A	Titre RNCP niveau 6 Responsable conception, mise en place et maintenance des installations frigorifiques et climatiques	2 800 € / an 1ère année 2 800 € / an 2ème année 5 600 € pour une formation en un an	1400 € / an 1ère année 1400 € / an 2ème année 2 800 € pour une formation en un an

*Tarif financé par un tiers : tarif applicable en cas de financement par un tiers (soit directement par l'employeur, soit par l'intermédiaire d'un tiers financeur quel qu'il soit)

**Tarif individuel : tarif applicable en cas de prise en charge individuelle intégralement par l'élève.

Article 3 - Tarifs des cursus partiels des VAE partielles et des VES

Dans le cas où des particuliers auraient suivi une procédure de VAE au Cnam, les forfaits suivants s'appliquent :

	Tarif financé par un tiers*	Tarif individuel**
V.E.S. et assimilés sur le diplôme CPN9500A	4 400 €	2 200 €
V.A.E. sur le diplôme CPN9500A	3 000 €	1 500 €

**Tarif financé par un tiers : tarif applicable en cas de financement par un tiers (soit directement par l'employeur, soit par l'intermédiaire d'un tiers financeur quel qu'il soit)*

***Tarif individuel : tarif applicable en cas de prise en charge individuelle intégralement par l'élève.*

Article 4 - Tarif des cursus partiels des redoublants

Les tarifs suivants s'appliquent pour l'année de redoublement en CPN9500A :

	Tarif financé par un tiers *	Tarif individuel **
Pour 1 bloc de compétences	1 400 €	700 €
Pour 2 blocs de compétences	2 800 €	1 400 €
Pour 3 blocs de compétences	4 200 €	2 100 €
Pour 4 blocs de compétences	5 600 €	2 800 €

**Tarif financé par un tiers : tarif applicable en cas de financement par un tiers (soit directement par l'employeur, soit par l'intermédiaire d'un tiers financeur quel qu'il soit)*

***Tarif individuel : tarif applicable en cas de prise en charge individuelle intégralement par l'élève.*

Article 5 - Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s) ;
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam ;
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public.

Article 6- Exonération partielle

L'exonération partielle ne s'applique qu'au tarif individuel.

Bénéficiaire d'une exonération partielle (25% du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ;
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ;
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) ;
- Demandeur d'emploi en fin de droit ;
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA) ;
- Personne placée sous-main de justice.

Article 7 - Validité de la présente décision

L'administrateur provisoire et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 1 JUIN 2022

Pour l'administrateur provisoire
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

Imputation de la recette : EPN1

DECISION TARIFAIRE N° 22-22 F

**EPN 9 - Efab (Économie, Finance, Assurance, Banque)
Tarifs des actions de formation hors Enass
Année universitaire 2022-2023**

L'administrateur provisoire du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
Vu le règlement intérieur du Cnam ;
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination de l'administrateur provisoire du Cnam ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;

DÉCIDE :

Article 1. TARIFS DES FORMATIONS DE L'EFAB (hors Enass)**1.1. Droits d'inscription aux Masters 2**

Les droits d'inscription pour l'année universitaire 2022/2023 aux Masters 2 « Droit, économie et gestion » de l'EPN 9 – EFAB (Économie, Finance, Assurance, Banque), hors Enass, sont fixés comme suit :

Codes	ECTS	Mention	Tarif financé par un tiers		Tarif individuel	
			En un an	En 2 ans (tarif / an)	En un an	En 2 ans (tarif / an)
MR10701A	60	Finance, parcours Finance d'Entreprise	6 000 €	3 000 €	4 000 €	2 000 €
MR10702A	60	Finance, parcours Finance de Marché	6 000 €	3 000 €	4 000 €	2 000 €
MR10703A	60	Finance, parcours Finance numérique	6 000 €	3 000 €	4 000 €	2 000 €
MR10704A	60	Finance, parcours Gestion de patrimoine	6 000 €	3 000 €	4 000 €	2 000 €
MR12600A	60	Actuariat	6 000 €	3 000 €	4 000 €	2 000 €
MR13601A	60	Économie, parcours Stratégies économiques, numérique et données	4 500 €	2 250 €	3 000 €	1 500 €

Tarif financé par un tiers : S'applique en cas de financement par un tiers (soit directement par l'employeur, soit par l'intermédiaire d'un tiers financeur quel qu'il soit)

Tarif individuel : S'applique en cas de prise en charge individuelle intégralement par l'élève.

1.2. Année de transition

Les élèves inscrits en Master 2 qui ont échoué à plusieurs unités d'enseignement (UE) de la première année et pour lesquels *le jury prononce un redoublement* de la première année, disposent d'une année de transition entre la première et la deuxième année de M2. Durant l'année de transition, les élèves redoublants doivent s'inscrire aux UE non validées de la première année et s'acquitter des droits d'inscription au tarif des UE « à la carte » (cf article 1.5). Leur inscription en deuxième année du Master 2 est dans ce cas reportée à l'année suivante (au tarif prévu pour cette deuxième année, cf article 1.1.).

Les élèves inscrits en Master 2 qui ont échoué à plusieurs unités d'enseignement (UE) de la première année, mais pour lesquels *le jury ne prononce pas de redoublement*, pourront s'inscrire en deuxième année de Master 2, au tarif prévu pour cette deuxième année (pas d'année de transition). Ces élèves pourront repasser les épreuves des UE de première année non validées, sans frais supplémentaires.

1.3. Unités d'enseignement validées avant l'admission en master 2

Les élèves admis dans le Master 2 et qui ont déjà validé, avant leur admission, des UE du Master 2 par des inscriptions « à la carte » s'acquittent des droits d'inscription au diplôme avec déduction des frais d'inscription déjà acquittés pour les UE « à la carte » validées.

Cette disposition s'applique uniquement pour le tarif individuel (aucune déduction n'est possible sur le tarif tiers payeur) et pour les quatre parcours du master Finance (MR10701A, MR10702A, MR10703A et MR10704A) ainsi que pour le master Actuariat (MR12600A).

- Les élèves admis en première année du M2 qui ont déjà validé certaines UE de première année par des inscriptions « à la carte » pourront déduire lors de leur inscription les frais déjà acquittés, dans la limite de trois UE déjà validées.

Nombre d'UE déjà validées	Tarif individuel
0	2 000 €
1	1 800 €
2	1 600 €
3	1 400 €

- Les élèves admis en deuxième année du M2 qui ont déjà validé certaines UE de deuxième année par des inscriptions « à la carte » pourront déduire lors de leur inscription les frais déjà acquittés, dans la limite de trois UE déjà validées.

Nombre d'UE déjà validées	Tarif individuel
0	2 000 €
1	1 800 €
2	1 600 €
3	1 400 €

- Les élèves admis au cursus « en un an » ou admis directement en deuxième année du M2, qui ont déjà validé des UE du M2 par des inscriptions « à la carte », s'acquittent des droits d'inscription au tarif « en un an », déduction faite des droits d'inscription déjà acquittés, dans la limite de cinq UE déjà validées.

Nombre d'UE déjà validées	Tarif individuel
0	4 000 €
1	3 800 €
2	3 600 €
3	3 400 €
4	3 200 €
5	3 000 €

1.4. PROLONGATION D'INSCRIPTION

Les élèves n'ayant pas soutenu leur mémoire à l'issue des deux années du Master 2 devront s'inscrire, l'année suivante, à l'UA du mémoire nécessaire à la validation de leur diplôme (cf article 1.5.).

En cas de redoublement des unités d'enseignement (UE) faisant partie de leur master, ils devront procéder aux formalités de scolarité et s'acquitter des droits d'inscription des UE qu'il leur reste à valider, au tarif « à la carte ».

1.5. DROITS D'INSCRIPTION AUX UNITÉS D'ENSEIGNEMENT À LA CARTE FAISANT PARTIE DES MASTERS 2

Les droits d'inscription aux unités d'enseignement de l'EPN 9 – Efab sont fixées comme suit :

Code UE	Titre de l'enseignement	ECTS	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
ACT204	Protection sociale et engagement social	6	720 €	200 €
ACT205	Actuariat branche dommages	6	720 €	200 €
ACT206	Actuariat branche vie	6	720 €	200 €
ACT207	Réglementation des entreprises et du droit du contrat d'assurance	6	720 €	200 €
BAN201	Économie des activités et des produits bancaires	6	720 €	360 €
BAN209	Droit et fiscalité du patrimoine	6	720 €	360 €
BAN210	Investissements financiers et alternatifs	4	480 €	240 €
BAN211	Ingénierie patrimoniale	4	480 €	240 €
BAN212	Relations clientèle, éthique et déontologie	4	480 €	240 €
GFN203	Marchés financiers I : produits de taux et gestion de portefeuille	6	720 €	200 €
GFN204	Marchés financiers II : futures et options	6	720 €	200 €
GFN206	Gestion d'actifs et des risques	6	720 €	200 €
GFN213	Probabilités et statistiques pour la finance	6	720 €	360 €
GFN214	Comptabilité et décisions financières	6	720 €	360 €
GFN216	Analyse financière et évaluation de l'entreprise	6	720 €	360 €
GFN217	Ingénierie financière : Fusions-acquisitions et Gestion des groupes	6	720 €	360 €
GFN218	Ingénierie financière : Capital-investissement et Financements structurés	6	720 €	360 €
GFN221	Gestion de trésorerie et solutions de <i>cash management</i>	6	720 €	360 €

Code UE	Titre de l'enseignement	ECTS	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
GFN222	Gestion des risques financiers de l'entreprise	6	720 €	360 €
GFN223	Théorie financières de l'entreprise	6	720 €	360 €
GFN227	Macroéconomie financière et analyse de la conjoncture	6	720 €	360 €
GFN228	Collecte et gestion des capitaux	6	720 €	360 €
GFN230	Gestion des portefeuilles actions	6	720 €	360 €
GFN241	Financements de marchés et droit des instruments financiers	6	720 €	360 €
GFN243	English for business and Finance	2	240 €	120 €
GFN244	Finance pour la gestion de patrimoine	6	720 €	360 €
GFN246	Finance et informatique des salles de marchés (FISM) II	6	720 €	360 €
GFN250	Fondamentaux de la technologie blockchain	6	720 €	360 €
GFN251	Crypto actifs et nouveaux modes de paiement	6	720 €	360 €
GFN252	Finance sociale et responsable	6	720 €	360 €
GFN253	Financement des start up	6	720 €	360 €
UA122K	Mémoire actuariat	9	400 €	200 €
UAGF02	Mémoire finance entreprise	8	400 €	200 €
UA120Z	Mémoire finance de marché	10	400 €	200 €
UA1224	Mémoire fin numérique	10	400 €	200 €
UAGF04	Mémoire gestion de patrimoine	8	400 €	200 €
UA1226	Mémoire master économie	12	400 €	200 €
UAGF01	Projet tutoré (CS8400)	6	400 €	200 €
UAGF03	Expérience professionnelle finance d'entreprise	2	200 €	100 €
UAGF05	Expérience professionnelle gestion de patrimoine	2	200 €	100 €

Tarif financé par un tiers : S'applique en cas de financement par un tiers (soit directement par l'employeur, soit par l'intermédiaire d'un tiers financeur quel qu'il soit)

Tarif individuel : S'applique en cas de prise en charge individuelle intégralement par l'élève.

1.6. DROITS D'INSCRIPTION aux diplômes et aux UA de niveau MASTER 1

Les élèves admis au niveau Master 1 des diplômes MR10701A, MR10702A, MR10703A, MR10704A, MR12600A et MR13601A, sont inscrits gratuitement au diplôme et l'UA nécessaire à la validation de ce diplôme, comme suit :

Code diplôme	Code UA	Nombre de crédits	Tarif
MR10701A	UA122T	18	0 €
MR10702A	UA122T	18	0 €
MR10703A	UA122T	18	0 €
MR10704A	UA122T	18	0 €
MR12600A	UAAA01	17	0 €
MR13601A	UA1212	18	0 €

Ces mêmes élèves s'acquittent, auprès du Centre Cnam Paris, des frais de scolarité correspondant à l'inscription aux UE composant leur parcours de Master 1.

1.7. DROITS D'INSCRIPTION A LA FORMATION AMF

Les droits d'inscription appliqués à chacune des modalités offertes pour préparer ou passer l'examen certifié AMF sont définis comme suit, en fonction du choix retenu par l'élève au moment de son inscription en ligne :

1.7.1. Modalité A : Préparation en ligne

Deux formules de préparation en ligne sont proposées, dont la validité dure six mois à partir de la validation de l'inscription :

	Formule Complète	Formule Intensive
Accès à la base de questions en ligne	Oui	Oui
Bilans de connaissance avec score général et score par thème	4	Illimités
Simulations d'examen en ligne	4	Illimitées
Support de cours complet	Oui	Oui
1 passage de l'examen certifié	Oui	Oui

Les droits d'inscription à ces formules sont fixés comme suit :

	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
Formule complète	150 €	150 €
Formule intensive	190 €	190 €
Formule intensive pour les élèves inscrits au CNAM pour l'année en cours		60 €
Formule intensive pour étudiants		100 €
Formule intensive destinée aux organismes (universités, écoles, CFA, etc.) pour des groupes d'étudiants hors Cnam (CFA, licence, master, etc.)	120 €	

Tarif financé par un tiers : S'applique en cas de financement par un tiers (soit directement par l'employeur, soit par l'intermédiaire d'un tiers financeur quel qu'il soit)

Tarif individuel : S'applique en cas de prise en charge individuelle intégralement par l'élève.

1.7.2. Modalité B : Formation en présentiel

Les droits d'inscriptions à la formation à la Certification AMF dispensée en présentiel sont fixés comme suit :

Code la formation	Intitulé de la formation	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
AMF1	Certification AMF	700 €	350 €

Tarif financé par un tiers : S'applique en cas de financement par un tiers (soit directement par l'employeur, soit par l'intermédiaire d'un tiers financeur quel qu'il soit)

Tarif individuel : S'applique en cas de prise en charge individuelle intégralement par l'élève.

1.7.3. Modalité C : Inscription à l'examen

L'inscription à l'examen certifié AMF peut être effectuée séparément de toute inscription à une formation ouverte au Cnam sur la base du tarif unique suivant :

	Tarif
Examen seul	80 €
Examen de rattrapage	70 €

Article 3 2 - Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public

Article 4 - Exonération partielle

Bénéficie d'une exonération partielle (25 % du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ;
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ;
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) ;
- Demandeur d'emploi en fin de droit ;
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA) ;
- Personne placée sous-main de justice.

Article 5 - Validité de la présente décision

L'administrateur provisoire et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le - 1 JUIN 2022

Pour l'administrateur provisoire
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

Imputation de la recette : EPN09

DECISION TARIFAIRE N° 22-24 F

portant modification de la décision n° 21-40 F du 23 juillet 2021

CFA Cnam

Tarifs des actions de formation année universitaire 2021-2022

L'Administrateur provisoire du Conservatoire national des arts et métiers,
 Vu le Code du travail ;
 Vu le Code de l'éducation ;
 Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
 Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du Cnam ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
 Vu les délibérations du Conseil d'administration du Cnam en date des 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement ;
 Vu la décision n°21-40 F du 23 juillet 2021 portant tarification des actions de formation 2021-2022 au CFA Cnam,

DECIDE :

Article 1 : A l'article 1 de la décision susvisée, les lignes suivantes :

Code RNCP	Libellé	Descriptif	Tarif
13531393	Master - Monnaie, Banque, Finance, Assurance, Parcours apprentis	Montant annuel de la formation par an	11 000 €
25031396	Licence pro - Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances	Montant annuel de la formation par an	8 217 €

sont modifiées comme suit :

Code RNCP	Libellé	Descriptif	Tarif
13531378	Master - Monnaie, Banque, Finance, Assurance, Parcours apprentis	Montant annuel de la formation par an	9 000 €
25031301	Licence pro - Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances	Montant annuel de la formation par an	8 200 €

Les montants des prestations de formations mentionnées ci-dessous concernent à la fois les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation conclus pour l'année universitaire 2021/2022


(le reste dans changement)

Article 2 – Validité de la présente décision

L'administrateur provisoire et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le - 9 JUIN 2022

Alain Sarfati



Administrateur provisoire
du Conservatoire national
des arts et métiers

Imputation de la recette : CFA01

DECISION TARIFAIRE N° 22-25 F

EPN 10 - Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA)

Tarif des actions de formation
Année universitaire 2022-2023

L'administrateur provisoire du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
Vu le règlement intérieur du Cnam ;
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination de l'administrateur provisoire du Cnam ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;

DECIDE :

ARTICLE 1 - Objet de la décision tarifaire

L'équipe pédagogique nationale 10- CCA organise et inscrit en **2022-2023** des étudiants et stagiaires aux formations suivantes :

- **Diplôme de gestion et de comptabilité - DGC- DGC0100A**

A la carte

En formation initiale

En alternance : contrat de professionnalisation

En formation continue

En VAE

Durée de la formation : 3 ans

- **Diplôme de gestion et de comptabilité - DGC- DGCI00B**

En alternance : apprentissage

Durée de la formation : 2 ans (années DGC2 et DGC3)

- **Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité - DSGC – DSGC100A**

A la carte

En formation initiale

En alternance : contrat de professionnalisation

En formation continue

En VAE

Durée de la formation : 2 ans

- **Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité- DSGC- DSGC100B**

En alternance : apprentissage

Durée de la formation : 2 ans (années DSGC1 et DSGC2)

- **Diplôme d'expertise comptable- DEC (diplôme d'Etat)**

A la carte

En formation continue

Durée de la formation : 1

an

- **Licence en droit, économie, gestion mention gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit (CCA)**

LG03607B

A l'année d'étude

En Alternance : contrat de professionnalisation

En formation continue

VAE

Durée de la formation : 1 an (année L3)

- **Master en droit économie gestion, mention comptabilité contrôle audit (CCA) -**

MR05100B-CID

A l'année d'étude

A la carte : en cas de redoublement

En alternance : contrat de professionnalisation

En formation continue

En VAE

Durée de la formation : 2 ans (années M1 et M2)

- **Master en droit économie gestion, mention comptabilité contrôle audit (CCA)- MR05100B**

En alternance : apprentissage

Durée de la formation : 2 ans (années M1 et M2)

- **Certificat de spécialisation : Audit et contrôle légal des comptes - CS0G00A**

En formation continue à la carte

Durée de la formation : 1 an

- **Certificat de spécialisation : Gestion des associations : comptabilité droit et fiscalité-**

CS1200A

En formation continue à la carte

Durée de la formation : 1 an

- **Certificat de spécialisation : Comptabilité internationale- CS0800A**

En formation continue à la carte

Durée de la formation : 1 an

- **Certificat de spécialisation : Audit des systèmes d'information - CS2100A**

En formation continue à la carte

Durée de la formation : 1 an

ARTICLE 2 - Tarifs 2022-2023

Code diplôme	Libellé court	Modalité de formation	Tarif financé par un tiers*	Tarif individuel**
DGC0100A Diplôme de gestion et de comptabilité (DGC)	TEC111 à TEC123	Cours à distance en ligne avec web conférences (DL)	420€ par UE	240 € par UE
		Cours à distance imprimés et en ligne avec web conférences (DT)	480 € par UE	290 € par UE
		Cours à distance imprimés et en ligne avec web conférences et cours du jour ou cours du soir (CJ, CS)	780 € par UE	570 € par UE
		Cours du jour à distance interactifs + Webconférences + manuels de cours imprimés et en ligne (DJ)	620 € par UE	450 € par UE
		Cours du soir à distance interactifs + Webconférences + manuels de cours	620 € par UE	450 € par UE
		Cours à distance imprimés et en ligne avec web conférences et cours du	1200€ par UE	810 € par UE
		Application CPF Cours à distance en ligne avec webconférences sans correction de devoirs et sans	360 € par UE	
DGC0100A Diplôme de gestion et de (formation initiale)	TEC111	Cours à distance imprimés et en ligne avec web conférences et cours initiale: DGC (1ère année)	--	3 200 € par année universitaire
	TEC115			
	TEC118			
	TEC119			
DGC0100A Diplôme de comptabilité (formation initiale)	TFC112	Cours à distance imprimés et en ligne avec web conférences Classe spécifique en formation initiale : DGC2 (2ème année)	--	3 200€ par année
	TEC114			
	TEC116			
	TEC120			

Code diplôme	Libellé court	Modalité de formation	Tarif financé par un tiers*	Tarif individuel**
DGC0100A Diplôme de gestion et de comptabilité (formation	TEC113	Cours à distance imprimés et en	--	3 200€ par année universitaire
	TEC117	ligne avec web conférences		
	TEC121	et cours renforcés (CR) Classe spécifique en formation		
	TEC122	initiale : DGC3 (3ème année)		
	TEC123			

DSGC100A Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	TEC211 à TEC215 Et TEC218	Cours à distance en ligne avec web conférences (DL)	440 € par UE	260 € par UE
		Cours à distance imprimés et en ligne avec web conférences (DT)	500 € par UE	310 € par UE
		Cours à distance imprimés et en ligne avec web conférences et cours du jour ou cours du soir (CS)	840 € par UE	620 € par UE
		Cours à distance imprimés et en ligne avec web conférences et séances de regroupement (SR)	720 € par UE	510 € par UE
		Cours du jour à distance interactifs + Webconférences + manuels de cours imprimés et en ligne (DJ)	670 € par UE	500 € par UE
		Cours du soir à distance interactifs + Webconférences + manuels de cours imprimés et en ligne (DS)	670 € par UE	500 € par UE

Code diplôme	Libellé court	Modalité de formation	Tarif financé par un tiers*	Tarif individuel**
DSGC100A Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	TEC211 à 214	Séminaire présentiel période bloquée + Webconférence + manuels de cours imprimés et en ligne (PB)	840 € par UE	620 € par UE
DSGC100A Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	TEC211 à 214	Cours à distance imprimés et en ligne avec web conférences et cours renforcés (CR)	1 340 € par UE	860 € par UE
DSGC100A Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSGC)	TEC211 à 218	Application CPF Cours à distance en ligne avec webconférences sans correction de devoirs et sans examens Intec (DLET)	380 € par UE	
DSGC100A Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité	TEC217	Cours à distance en ligne avec web conférences (DL)	440€	260€
		Cours à distance imprimés et en ligne avec web conférences (DT)	500€	310€
		Cours à distance imprimés et en ligne avec web conférences et séances de regroupement (SR)	720€	510€
		Cours à distance en ligne avec web conférences et aide personnalisée (DA)	620€	420€
		Cours à distance imprimés et en ligne avec vidéo-cours et webconférences (DR)	600€	

Code diplôme	Libellé court	Modalité de formation	Tarif financé par un tiers*	Tarif individuel**
Séminaires de révision au DSCG de l'Etat	TEC281	Séminaire en présentiel de 5 jours à l'UE 1 du DSCG Etat en septembre 2021(SE)	620 €	440€
	TEC284	Séminaire en présentiel de 5 jours	620€	440€
	TEC291	Séminaire en présentiel de 5 jours à l'UE 1 du DSCG Etat en septembre 2021 (SE) pour les élèves inscrits à l'UE TEC211 en 2020-2021(SE)	620€	220€
	TEC294	Séminaire en présentiel de 5 jours à l'UE 4 du DSCG Etat en septembre 2021 (SE) pour les élèves inscrits à l'UE TEC214 en	620 €	220€
Diplôme d'expertise comptable (DEC)	TEC601	Séminaire de formation en présentiel (SE)	1 040€	860€
	TEC602	Séminaire de formation à distance avec web conférence et tutorat (SE)	800€	620€
MR05100B-CID Master droit économie gestion, mention comptabilité contrôle audit	TEC504-514	Année M1 Cours à distance imprimés et en ligne avec webconférences et séances de regroupement (SR)	3 200€	2 200€
	TEC532-542			
	TEC533-543			
	TEC535-545			
	TEC536-546			
	TEC531-541	Année M2: Cours à distance imprimés et en ligne avec webconférences et séances de regroupement (SR)	3 100€	2100€
	TEC534-544			
	TEC537-547			
	TEC531	Années M1 et M2: Supplément par UE en cas d'inscription à un cours du jour (en remplacement d'un cours à distance avec SR)	120€	110€
	TEC532			
	TEC533			
	TEC534			
	TEC535			
TEC536				

Code diplôme	Libellé court	Modalité de formation	Tarif financé par un tiers*	Tarif individuel**
MR05100B-CID Master droit Gestion, mention comptabilité contrôle audit	TEC531	Années M1 et M2 : Supplément par UE en cas d'inscription à un cours renforcé (en remplacement d'un cours à distance avec SR)	620€	350€
	TEC532			
	TEC533			
	TEC534			
	TEC535			
	TEC536			

MR05100B- CID Master droit économie gestion, mention comptabilité contrôle audit	TEC531 à 546	Cours à distance en ligne avec web conférences (DL)	220 € par UE	130 € par UE
		Cours à distance imprimé et en ligne avec web conférences (DT)	250 € par UE	155 € par UE
		Cours à distance imprimés et en ligne avec web conférences et cours du jour (CJ)	420 € par UE	310 € par UE
		Cours à distance imprimés et en ligne avec web conférences et cours renforcés (CR)	1340 € par UE	860 € par UE
		Cours à distance imprimés et en ligne avec web conférences et séances de regroupement (SR)	360 € par UE	255 € par UE
	TEC504 et 514 (M1)	Cours à distance en ligne sans web conférences (DL)	110 € par UE	40 € par UE
		Cours à distance imprimé et en ligne sans web conférences (DT)	140 € Par UE	65 € par UE
		Cours à distance imprimés et en ligne sans web conférences, avec séances de regroupement (SR et CJ)	160 € par UE	80 € par UE
	TEC537 et 547 (M2)	Cours à distance en ligne sans web conférences (DL)	255 € par UE	140 € par UE

		Cours à distance imprimé et en ligne sans web conférences (DT)	280 € par UE	165 € par UE
		Cours à distance imprimés et en ligne sans web conférences, avec séances de regroupement (SR et CJ)	420 € par UE	285 € par UE
		Cours à distance en ligne sans web conférences avec aide personnalisée (DA)	310 € par UE	210 € par UE
CS0600A Certificat de spécialisation : Audit et contrôle légal des Comptes	TEC712	Cours à distance en ligne avec web conférences (DL)	600€	420 €
CS1200A Certificat de spécialisation : Gestion des associations (comptabilité, droit et fiscalité)	TEC714	Cours à distance en ligne avec web conférences (DL)	600€	420 €
CS0800A Certificat de spécialisation Comptabilité internationale	TEC715	Cours à distance en ligne avec web conférences (DL)	600€	420€
CS1000A Certificat de spécialisation : Gestion comptable et financière des collectivités territoriales	TEC716	Cours à distance en ligne avec web conférences (DL)	600€	420€
CS2100A Certificat de spécialisation : Audit des systèmes d'information	TEC761	Cours à distance en ligne avec web conférences (DL)	600€	420€

Code diplôme	Libellé court	Modalité de formation	Tarif financé par un tiers*	Tarif individuel**
LG0367B Licence en droit, économie, gestion mention gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit à distance	TEC 431 à 439 TEC 441 à 449	Cours du soir à distance interactifs + Webconférences + manuels de cours imprimés et en ligne (DS)	3 000 €	2 000 €
LG0367B Licence en droit, économie, gestion mention gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit A distance	TEC 431 à 439 TEC 441 à 449	Cours à distance en ligne avec web conférences (DL)	210 € par UE	120 € par UE
LG0367B Licence en droit, économie, gestion mention gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit A distance	TEC 431 à 439 TEC 441 à 449	Cours à distance imprimé et en ligne avec webconférence (DT)	240 € par UE	145 € par UE

*Le tarif financé par un tiers s'applique :

- Aux inscriptions prises en charge par l'employeur soit directement, soit par l'intermédiaire d'un organisme financeur paritaire collecteur agréé dans le cadre de la formation continue tout au long de la vie (OPCO, Caisse des dépôts et consignations)
- Aux inscriptions financées par un tiers payeur (ex: Pôle Emploi, conseils régionaux, fonds d'assurance formation, etc...)

**Le tarif individuel s'applique : aux inscriptions financées à titre individuel

Article 3 – Cas d'exonérations

Article 3.1 : Cas d'exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s) ;
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam ;
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public ;

Article 3.2- Cas d'exonération partielle

Bénéficiaire d'une exonération partielle (25 % du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS)
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)
- Demandeur d'emploi en fin de droit
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA)
- Personne placée sous-main de justice

Article 4 – Validation des acquis : VES, VAPP, VAE

L'équipe pédagogique Intec de l'EPN10-CCA peut délivrer tout ou partie des diplômes suivants par la validation des acquis :

- Le diplôme de gestion et comptabilité (DCG)
- Le diplôme supérieur de gestion et de comptabilité (DSCG)
- Le master droit économie gestion, mention comptabilité contrôle audit
- Licence en droit, économie, gestion mention gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit

Tout candidat à la validation des acquis, dans le but d'obtenir la délivrance totale ou partielle d'un diplôme, titre ou certificat, doit s'acquitter des droits d'inscription conformément aux dispositions suivantes :

Article 4.1-VES -VAPP

Le tarif d'une candidature de VES ou de VAPP s'élève à 100€ si elle est présentée seule et directement par le candidat.

Le tarif de 70€ est appliqué respectivement aux dossiers de candidature de VES ou de VAPP qui est transmis par le centre d'inscription.

Cas particuliers de candidatures mixtes applicables à l'Intec et aux autres centres d'inscription :

- Une demande VES peut inclure, avec coûts supplémentaires, une demande d'accès dérogatoire à un cycle d'études (VAPP) pour les non titulaires du diplôme prérequis.
- Une demande de VAPP associée à une candidature de VAE visant le même diplôme est instruite par le jury VAE et ne fait pas l'objet de coût supplémentaire.
- Si une demande de VES et/ou de VAPP est effectuée au cours d'un entretien de positionnement VAE pour un même diplôme, elle fait l'objet d'un coût supplémentaire de 60€.

Tableau récapitulatif des tarifs appliqués pour une validation des acquis :

Types de validation Nature de la candidature	VES Code: INCVES	VAPP Code: INCV85	VES et VAPP Code: INCVSS	VES et/ou VAPP associée à un entretien de positionnement VAE Code: INCVEC
Candidature individuelle déposée à Intec Paris	100€	100€	120€	60€
Candidature déposée par un centre Intec (cas d'exonération des CR)	70€	70€	100€	60€

Article 4.2 -VAE : Entretien de positionnement

L'étude préalable à une candidature VAE est assurée par le centre d'inscription selon ses modalités tarifaires propres (Centre Cnam régional ou Cnam Intec). Au Cnam Intec, des frais d'étude, d'entretien, de positionnement sont appliqués.

Le tarif relatif à l'entretien de positionnement VAE du Cnam Intec s'élève à **60€** (tarif individuel) ou à **200€** (tarif financé par un tiers, en cas de financement par un tiers payeur).

	Entretien de positionnement VAE (tarif individuel) Code: INRVAE	Entretien de positionnement VAE (Tarif financé par un tiers) Code: INRVAE	VES associée à un entretien de positionnement VAE Code : INCVEC
INTEC	60€	200€	60€

Article 4.3 - VAE : jury Cnam Intec

	Tarif financé par un tiers : (Financement employeur, OPCO, AIF, contrat de professionnalisation, CPF) (Financement Pôle Emploi: demandeurs d'emploi)	Tarif individuel : financement individuel (hors cas d'exonération)
1 à 2 : UE en VAE Code: INJVA1 ou INJVA2	200€	Forfait : 200 €
3 à 4 : UE en VAE Code: INJVA3 ou INJVA4	400€	
5 et plus : UE en VAE Code: INJVAS	600€	
Cas particulier: si la démarche de VAE a été démarrée pendant l'année universitaire n-1, le tarif applicable est le forfait:		Forfait: 150 €

ARTICLE 5 - Validité de la présente décision

L'administrateur provisoire et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 13 JUIN 2022

Pour l'administrateur provisoire
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

Imputation de la recette : EPN 10 CCA

Liste des UE

TEC111	Fondamentaux du droit
TEC112	Droit des sociétés et des groupements d'affaires
TEC113	Droit social
TEC114	Droit fiscal
TEC115	Economie contemporaine
TEC116	Finance d'entreprise
TEC117	Management
TEC118	Système d'information de gestion
TEC119	Comptabilité
TEC120	Comptabilité approfondie
TEC121	Contrôle de gestion
TEC122	Anglais des affaires
TEC123	Communication professionnelle
TEC211	Gestion juridique, fiscale et sociale
TEC212	Finance
TEC213	Management et contrôle de gestion
TEC214	Comptabilité et audit
TEC215	Management des systèmes d'information
TEC217	Mémoire professionnel
TEC218	Anglais des affaires
TEC504	Préparation au mémoire semestre 1
TEC514	Préparation au mémoire semestre 2
TEC531	Gestion juridique, fiscale et sociale semestre 1
TEC541	Gestion juridique, fiscale et sociale semestre 2
TEC532	Finance semestre 1
TEC542	Finance semestre 2
TEC533	Management et contrôle de gestion semestre 1
TEC543	Management et contrôle de gestion semestre 2
TEC534	Comptabilité et audit semestre 1
TEC544	Comptabilité et audit semestre 2
TEC535	Management des systèmes d'information semestre 1
TEC545	Management des systèmes d'information semestre 2
TEC536	Anglais des affaires semestre 1
TEC546	Anglais des affaires semestre 2
TEC537	Mémoire semestre 1
TEC547	Mémoire semestre 2
TEC431	Comptabilité approfondie semestre 1
TEC441	Comptabilité approfondie semestre 2
TEC432	Droit des sociétés semestre 1
TEC442	Droit des sociétés semestre 2

TEC433	<i>Contrôle de gestion semestre 1</i>
TEC443	<i>Contrôle de gestion semestre 2</i>
TEC434	<i>Management semestre 1</i>
TEC444	<i>Management semestre 2</i>
TEC435	<i>Finance d'entreprise semestre 1</i>
TEC445	<i>Finance d'entreprise semestre 2</i>
TEC436	<i>Droit fiscale approfondi semestre 1</i>
TEC446	<i>Droit fiscale approfondi semestre 2</i>
TEC437	<i>Droit du travail semestre 1</i>
TEC447	<i>Droit du travail semestre 2</i>
TEC438	<i>Anglais des affaires semestre 1</i>
TEC448	<i>Anglais des affaires semestre 2</i>
TEC439	<i>Agrément mémoire semestre 1</i>
TEC449	<i>Mémoire semestre 2</i>
TEC601	<i>Préparation aux épreuves de révision comptable et de déontologie</i>
TEC602	<i>Coaching pour la notice du mémoire</i>
TEC712	<i>Audit et contrôle légal des comptes</i>
TEC714	<i>Gestion des associations</i>
TEC715	<i>Comptabilité internationale</i>
TEC716	<i>Gestion comptable et financière des collectivités territoriales</i>
TEC761	<i>Audit des systèmes d'information</i>

DECISION TARIFAIRE N° 22-26 F

Centre de Représentation du Cnam au Maroc

Tarifs des actions de formation année universitaire 2022 - 2023

L'administrateur provisoire du Conservatoire national des arts et métiers ;
 Vu le Code du travail ;
 Vu le Code de l'éducation ;
 Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
 Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du Cnam ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
 Vu les délibérations du Conseil d'administration du Cnam en date du 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement,

DECIDE :

Article 1 - Tarifs des Unités d'Enseignement en Formation Ouvertes à distance

Les tarifs des unités d'enseignement en formation ouvertes à distance comprennent :

- Un Droit d'inscription forfaitaire annuel : 1.842 Dirhams
- Un droit d'inscription par ECTS qui se décline de la manière suivante :

Unités ECTS	Tarifs en dirhams marocains
3 ECTS	1 900
4 ECTS	2 150
6 ECTS	2 500
8 ECTS	2 900
10 ECTS	3 000
12 ECTS	3 800

Article 2 - Tarifs des Unités d'Activités dans le cadre du diplôme d'ingénieur

Unités d'activité	Tarifs en dirhams marocains
Inscription à l'Eicnam	7 000
Information communication pour l'ingénieur	6 700
Mémoire de fin d'étude	12 000

Article 3 - Tarifs Validations

Dispositifs	Tarifs en dirhams marocains
VES	3 000
VAPP (Validation des acquis personnels professionnels)	3 000
VAE (Validation Acquis de l'expérience)	15 000

Article 4 - Validité de la présente décision

L'administrateur provisoire et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 13 JUIN 2022

Pour l'administrateur provisoire
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

DECISION TARIFAIRE N° 22-27 F

EPN 8 - Institut National des Sciences et Techniques de la Mer (Intechmer)

**Tarif des actions de formation
Année universitaire 2022- 2023**

L'administrateur provisoire du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
Vu le règlement intérieur du Cnam ;
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination de l'administrateur provisoire du Cnam ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;

DECIDE :

Article 1 - Tarifs 2022-2023

L'équipe pédagogique nationale 8 - Intechmer organise et inscrit des étudiants et des auditeurs en 2022-2023 aux formations suivantes :

- Bachelor océanographe prospecteur BCH1500A, formation sur 3 ans (2 années de droits acquittés à l'EPN8)
- Cadre technique « production et valorisation des ressources marines » DIE4100A, formation sur 3 ans
- Cadre technique « génie de l'environnement marin » DIE4200A, formation sur 3 ans

Intitulé de la formation	Tarifs 2022-2023	
	1- Prise en charge par un organisme financeur	2-Prise en charge par étudiant ou auditeur
1. Cadre technique "Production et valorisation des ressources marines" 1^{er} année-2^{ème} année-3^{ème} année - DIE4100A		
1.1 Inscription année complète	6 300 €	3 150 €
1.2 Inscription partielle : coût par UE	600 €	300 €
1.3 Inscription redoublement : montant forfaitaire à partir de 6 UE	3 280 €	1 640 €
2. Cadre technique "Génie de l'environnement marin" 1^{er} année-2^{ème} année-3^{ème} année - DIE4200A		
2.1 Inscription année complète	6 300 €	3 150 €
2.2 Inscription partielle : coût par UE	600 €	300 €
2.3 Inscription redoublement : montant forfaitaire à partir de 6 UE	3 280 €	1 640 €
3. Bachelor Océanographe prospecteur - 1^{er} année-2^{ème} année BCH1500A		
3.1 Inscription année complète	6 300 €	3 150 €
3.2 Inscription partielle : coût par UE	600 €	300 €
3.3 Inscription redoublement : montant forfaitaire à partir de 6 UE	3 280 €	1 640 €

- Tarif n°1 : Formation prise en charge par un organisme de financement dans le cadre de la formation continue. Tarif pour une inscription en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année de formation.
- Tarif n°2 : Tarif applicable aux étudiants ou prise en charge directe par l'auditeur. Tarif pour une inscription en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année de formation.

Article 2 - Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s) ;
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam ;
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public ;

Article 3- Exonération partielle

Bénéficie d'une exonération partielle (25 % du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS)
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)
- Demandeur d'emploi en fin de droit
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA)
- Personne placée sous-main de justice

Article 4 - Validité de la présente décision

L'administrateur provisoire et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 13 JUIN 2022

Pour l'administrateur provisoire
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

Imputation de la recette : EPN 8

DECISION TARIFAIRE N° 22-28 F

CFA Cnam

Tarifs des actions de formation

Année universitaire 2022-2023

L'administrateur provisoire du Conservatoire National des Arts et Métiers
 vu le Code du travail,
 vu le Code de l'éducation,
 vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire National des Arts et Métiers,
 vu le règlement intérieur Conservatoire National des Arts et Métiers,
 Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination de l'administrateur provisoire du Cnam ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;

DECIDE :

Article 1 : Montant de la prestation de formation – diplômes en alternance

Les montants des prestations de formations mentionnées ci-dessous concernent à la fois les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation conclus pour l'année universitaire 2022/2023

Code RNCP	Libellé	Descriptif	Tarif
RNCP18236	INGENIEUR SYSTEMES ELECTRONIQUES	Montant annuel de la formation par an	8 500 €
RNCP34853	Master Humanités numériques Mégadonnées et analyse sociale	Montant annuel de la formation par an	7 293 €
RNCP31501/RNCP35907	Master Commerce et Marketing spécialité distribution vente Master Marketing dans un monde digital	Montant annuel de la formation par an	7 600 €
RNCP31489	Master Comptabilité - contrôle - audit en apprentissage	Montant annuel de la formation par an	7 500 €
RNCP34034	Master - Monnaie, Banque, Finance, Assurance, Parcours apprentis	Montant annuel de la formation par an	9 000 €

RNCP34055	TITRE - MANAGER DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE	Montant annuel de la formation par an	7 585€
RNCP34091/RNCP35922	Master entrepreneuriat et management de projet	Montant annuel de la formation par an	7 800€
RNCP34068/RNCP35909	Master management stratégique	Montant annuel de la formation par an	7 800€
RNCP34092	Master gestion de l'environnement	Montant annuel de la formation par an	7 800€
RNCP34045/RNCP35911	Master management humaniste des services et établissements de santé pour personnes âgées	Montant annuel de la formation par an	8 000€
RNCP32193/RNCP34481	TITRE - CHEF DE PROJET EN INGÉNIERIE DES DOCUMENTS, DES DONNÉES ET DES CONNAISSANCES	Montant annuel de la formation par an	8 700€
RNCP35152	Responsable mise en pl. maint. des instal. Frigo. clim. (Niv II)	Montant annuel de la formation par an	8 000 €
RNCP24514	Licence générale Informatique générale Sciences technologies santé mention informatique	Montant annuel de la formation par an	8 400 €
RNCP24425/RNCP35924	Licence générale Commerce et développement international	Montant annuel de la formation par an	7 300 €
RNCP24425/RNCP35924	Licence générale Comptabilité Contrôle Audit en apprentissage	Montant annuel de la formation par an	7 300 €
RNCP30122	Licence pro - Métiers de l'entrepreneuriat parc. manager et dév. une TPE/PME	Montant annuel de la formation par an	7 210 €
RNCP30106	Licence pro Comptabilité et paye	Montant annuel de la formation par an	6 300 €
RNCP30108	Licence pro Gestion de portefeuille clients d'experts comptables	Montant annuel de la formation par an	8 600 €
RNCP30047	Licence pro Bio-industries et biotechnologies parc. pharmacovigilances et vigilances	Montant annuel de la formation par an	10 100 €

RNCP34025	Licence pro - Conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances	Montant annuel de la formation par an	8 200 €
RNCP24425/RNCP35924	Licence Management Vaucanson	Montant annuel de la formation par an	7 300€
RNCP 24538	Licence Sciences pour l'ingénieur Vaucanson	Montant annuel de la formation par an	7 500€
RNCP34324	TEPE	Montant annuel de la formation par an	6 594€
RNCP29983	Licence chef de projet touristique	Montant annuel de la formation par an	8 000€
RNCP30136	Licence technicien métrologue	Montant annuel de la formation par an	8 700€

Article 2 – Validité de la présente décision

L'administrateur provisoire et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 13 JUIN 2022

Pour l'administrateur provisoire
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

Imputation de la recette : CFA01

DECISION TARIFAIRE N° 22-29 F

EPN 11 - Territoires

Tarif des actions de formation Année universitaire 2022- 2023

L'administrateur provisoire du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
Vu le règlement intérieur du Cnam ;
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination de l'administrateur provisoire du Cnam ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;

DECIDE :

Article 1 – Objet de la décision tarifaire

A compter de la rentrée 2022 – 2023, l'équipe pédagogique nationale Territoires (EPN 11) organise et inscrit des élèves aux formations suivantes :

- Titre RNCP - Manager de la chaîne logistique - CPN2700A – 854 h - en alternance sur 2 ans- contrat de professionnalisation
- Licence Professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers du tourisme et des loisirs parcours Guide conférencier.e – LP10700A
- Titre RNCP – Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire (CPN0700A) – Cestes – 511h
- Titre RNCP – Responsable associatif (CPN5100A) – Cestes – 385h
- Stage – Cestes
- Certificat de spécialisation Préparation aux concours de catégorie A de la fonction publique (CS10800A) dans le cadre du dispositif « Prépa Talents du service public » du Ministère de la transformation et de la fonction publiques »

Article 2 - Tarifs 2022-2023

1. Titre RNCP - Manager de la chaîne logistique - CPN2700A – 854 h - en alternance sur 2 ans-
contrat de professionnalisation

Code diplôme	Diplôme	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
CPN2700A	Manager de la chaîne logistique	12 500 € Formation en 2 ans	NP
Entrée pour VAE partielle/US	CPN2700A Manager de la chaîne logistique	1 300€	650€

2. Licence Professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers du tourisme et des loisirs parcours Guide conférencier.e – LP10700A

Code diplôme	Diplôme	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
LP10700A	LP Guide conférencier.e	6 000€	4 000€
Entrée pour VAE partielle/module	LP10700A-LP Guide conférencier.e	1 000€	650€
Réinscription année N+1 au mémoire professionnel et/ou projet tuteuré	LP10700A - LP Guide conférencier.e	1 000€	650€
Certificat de compétences en vue de l'obtention de la carte professionnelle guide conférencier.e	CC16400A	3 000€	1 950€

3. Titre RNCP – Manager d’organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire (CPN0700A) – Cestes – 511h

Code diplôme	Code US du BLOC	Libellé court	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
CPN0700A	CPN0700A	Tarif de la formation complète CPF(Manager d’organismes à vocation sociale et culturelle)	8 700€	/
CPN07B10	CPN07B10	Tarif du bloc 1 CPF (Pilotage stratégique d’un organisme à vocation sociale et culturelle)	2 750€	/
CPN07B20	CPN07B20	Tarif du bloc 2 CPF (La gestion d’un organisme à vocation sociale et culturelle)	1 350€	/
CPN07B30	CPN07B30	Tarif du bloc 3 CPF (Le management d’un organisme à vocation sociale et culturelle)	1 300€	/
CPN07B40	CPN07B40	Tarif du bloc 4 CPF (La méthodologie de la recherche action)	3 300€	
CPN07B10	USCT20	Pilotage stratégique d’un organisme à vocation sociale ou culturelle en ESS niveau 1	1 450€	725€
CPN07B20	USCT22	La gestion d’un organisme à vocation sociale et culturelle en ESS niveau 1	750€	375€
CPN07B40	USCT25	La méthodologie de la recherche action niveau 1	2 000€	1000€
CPN07B10	USCT21	Pilotage stratégique d’un organisme à vocation sociale et culturelle en ESS niveau 4 par mesure transitoire concernant la promotion ayant démarré sa formation en février 2021	300€	150€
CPN07B20	USCT23	La gestion d’un organisme à vocation sociale et culturelle en ESS niveau 4 par mesure transitoire concernant la promotion ayant démarré sa formation en février 2021	200€	100€
CPN07B40	USCT26	La méthodologie de la recherche action niveau 4 par mesure transitoire concernant la promotion ayant démarré sa formation en février 2021	800€	400€

4. Titre RNCP – Responsable associatif (CPN5100A) – Cestes – 385h

Code diplôme	Code US du BLOC	Libellé court	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
CPN5100A	CPN5100A	Tarif de la formation complète CPF(Responsable associatif)	7 200€	/
CPN51B10	CPN51B10	Tarif du bloc 1 CPF (Les principes et outils de la gouvernance associative)	1 900€	
CPN51B20	CPN51B20	Tarif du bloc 2 CPF (La gestion administrative financière et logistique d'une association)	1 100€	
CPN51B30	CPN51B30	Tarif du bloc 3 CPF (Le management des ressources humaines)	2 400€	
CPN51B40	CPN51B40	Tarif du bloc 4 CPF (Le pilotage des projets associatifs)	1 800€	
CPN51B10	USCT1N	Les principes et les outils de la gouvernance associative	1 900€	950€
CPN51B20	USCT1P	La gestion administrative financière et logistique d'une association	1 100€	550€
CPN51B30	USCT28	Le management des ressources humaines	2 400€	1 200€
			300€*	150€*
CPN51B40	USCT29	Le pilotage des projets associatifs	1 800€	900€
			1 040€**	520€**

* Tarif pour mesure transitoire pour l'année 2022/2023 pour la promotion ayant démarré sa formation en novembre 2021

** Tarif pour mesure transitoire pour l'année 2022/2023 pour la promotion ayant démarré sa formation en novembre 2021

5. Stage – Cestes

Stages	Code à la carte	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
Présentation recherche action	TICPRA	500€	250€

Initiation à la vie coopérative-35h	TICOOP	400€	200€
Accompagnement à la recherche action	TICARA	800€	400€
Suivi atelier d'échange de pratiques	TICSAE	650€	325€
Autobiographie raisonnée – 28h	TIES01	840€	420€

6. Certificat de spécialisation Préparation aux concours de catégorie A de la fonction publique (CS10800A)

Code diplôme	Libellé court	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
CS10800A	Certificat de spécialisation Préparation aux concours de catégorie A de la fonction publique	1 800 €	900 €
CS10800A	UAEC 10: Ateliers méthodologiques » (12 ECTS)	300€	
CS10800A	Redoublement	450€	

Article 2 - Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s) ;
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam ;
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public ;

Article 3- Exonération partielle

Bénéficie d'une exonération partielle (25 % du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS)
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)
- Demandeur d'emploi en fin de droit

- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA)
- Personne placée sous-main de justice

Article 4 - Validité de la présente décision

L'administrateur provisoire et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 13 JUN 2022

Pour l'administrateur provisoire
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

Imputation de la recette : EPN 11

DECISION TARIFAIRE N° 22-30 F
Complémentaire à la décision n° 22-08 F

EPN 12 - Santé, Solidarité

Tarif des actions de formation
Année universitaire 2022- 2023

L'administrateur provisoire du Conservatoire national des arts et métiers,
 Vu le Code du travail ;
 Vu le Code de l'éducation ;
 Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
 Vu le règlement intérieur du Cnam ;
 Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination de l'administrateur provisoire du Cnam ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;
 Vu la décision n° 22-08 F du 22 avril 2022 portant tarification des actions de formation 2022-2023 à l'EPN 12 ;

DECIDE :

Article 1 - Tarifs 2022-2023

Code diplôme	Libellé court	Tarif financé par un tiers*	Tarif individuel**
MR12404A	Master 1 Leadership, complexité et management humaniste des établissements et services pour personnes âgées en Formation continue	5 000 € par an	2 500 € par an
		2 500 € pour la 1 ^{ère} année et 2 500 € pour la deuxième année	1 250 € pour la 1 ^{ère} année et 1 250 € pour la deuxième année
CS10500A	Certificat de spécialisation Stratégie et management des achats dans les établissements sanitaires et médico-sociaux	5 000€ par an	4 000€ par an

*Tarif financé par un tiers : tarif applicable en cas de financement par un tiers (soit directement par l'employeur, soit par l'intermédiaire d'un tiers financeur quel qu'il soit)

**Tarif individuel : tarif applicable en cas de prise en charge individuelle intégralement par l'élève.

Article 2 - Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public

Article 3- Exonération partielle

L'exonération partielle ne s'applique qu'au tarif individuel.

Bénéficie d'une exonération partielle (25% du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ;
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ;
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) ;
- Demandeur d'emploi en fin de droit ;
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA) ;
- Personne placée sous-main de justice.

Article 4 - Validité de la présente décision

L'administrateur provisoire et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 13 JUIN 2022

Pour l'administrateur provisoire
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

Nominations et désignations

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Séance du 7 juin 2022 restreinte aux membres élus

EXTRAIT DU RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

* * *

Point 2. Désignation des personnalités extérieures

Le Conseil, après avoir débattu en séance sur les modalités du scrutin afin de respecter les conditions de double parité prévues par les textes, a examiné les candidatures proposées par les membres de l'instance et par l'administrateur provisoire, a procédé par voie d'élection à la désignation des candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, par catégorie, et a désigné à l'unanimité des voix exprimées les dix personnalités extérieures suivantes, appelées à siéger en son sein, conformément aux dispositions de l'article 12, alinéa 1er, 2° du décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et de l'article 3.2.1 du règlement intérieur du Cnam :

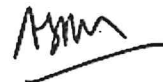
- Personnalités issues du monde économique et social (5 sièges) :

- M. Philippe GILOTTE, chef de projet recherche, PLASTIC OMNIUM Auto Exterior
- M. Eric HAJJAR, directeur adjoint, Global Medical Research Operation-Biogen
- M^{me} Florence PICARD, responsable des groupes de travail Big Data, Blockchain, Risque Cyber, Crypto-Actifs, Durabilité à Actuaire
- M. Bernard SAHUT, responsable des partenariats, du *benchmark* et des financements publics, Saft Solid State Batteries
- M^{me} Hannelore SCHMIDT, avocate, Barreau de Paris

- Personnalités issues du monde académique (5 sièges) :

- M^{me} Latifa OUKHELLOU, directrice de recherche, directrice de laboratoire, GRETTIA
- M. Vincent MERLIN, professeur de recherche, CNRS
- M^{me} Stéphanie PERON, ingénieur de recherche, ONERA
- M. Christophe SOULARD, directeur de recherches, directeur de département, INRAE
- M^{me} Catherine TESSIER, maître de recherches, ingénieure experte, ONERA, ISAE-SUPAERO

Fait à Paris, le 10 juin 2022



Alain BAUER
Doyen des membres élus titulaires
du conseil scientifique

Direction des affaires générales (DAG) - Service des affaires institutionnelles (SAI)
Bureau de coordination des conseils centraux et des élections - 9b.0.32
292 Rue Saint-Martin - Case courrier 4DGS02 - 75141 Paris Cedex 03
Tél : 01 58 80 85 68 - sai@lecnam.net

CONSEIL DES FORMATIONS

Réunion des représentants élus du 7 juin 2022

EXTRAIT DU RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

* * *

Point 2. Désignation des représentants des centres Cnam en région

Le Conseil, procédant conformément aux dispositions de l'article 12-1, alinéa 1er, 2°, du décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et de l'article 3.3.1. du règlement intérieur du Cnam, désigne par quatorze voix « pour » et deux abstentions, les six représentants de centres associés suivants appelés à siéger en son sein :

- M^{me} Sylvie BREARD, directrice du centre Cnam en Centre-Val de Loire
- M. Laurent BUCHON, directeur du centre Cnam en Bretagne
- M. Sébastien CHANTOME, directeur du centre Cnam en Nouvelle-Aquitaine
- M. Stéphane MAHAU, directeur du centre Cnam en Auvergne-Rhône-Alpes
- M. Sylvain PASCAL, directeur du centre Cnam en Île-de-France
- M^{me} Corinne VALEU, directrice du centre Cnam Paris

Fait à Paris, le 10 juin 2022



Éric GRESSIER-SOUDAN
Doyen des élus titulaires
du conseil des formations

Direction des affaires générales (DAG) - Service des affaires institutionnelles (SAI)
Bureau de coordination des conseils centraux et des élections - 9b.0.32
292 Rue Saint-Martin - Case courrier 4DGS02 - 75141 Paris Cedex 03
Tél : 01 58 80 85 68 - sai@lecnam.net

CONSEIL DES FORMATIONS

Réunion des représentants élus du 7 juin 2022

EXTRAIT DU RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

* * *

Point 3. Désignation des personnalités extérieures

Le Conseil, après avoir débattu en séance sur les modalités du scrutin afin de respecter les conditions de parité prévues par les textes, a examiné les candidatures proposées par les membres de l'instance et par l'administrateur provisoire, procédé par voie d'élection à la désignation des candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, par catégorie, et désigné par quatorze voix « pour » et deux abstentions les dix personnalités extérieures suivantes, appelées à siéger en son sein, conformément aux dispositions de l'article 12-1, alinéa 1er, 3° du décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et de l'article 3.3.1 du règlement intérieur du Cnam :

- Personnalités issues du monde économique et social (2 sièges) :

- M. Nicolas DUPAIN, président, Immersive learning lab
- M^{me} Alexandra TAULIN, directrice générale Asie-Pacifique, Marabu

- Personnalités issues du monde académique (3 sièges) :

- M. Olivier AMMANN, directeur des études, CFAI Mecavenir, membre de la commission des titres d'ingénieur
- M. Steeve REISBERG, directeur, IUT de Paris-Pajol
- M^{me} Nadège TROUSSIER, directrice générale adjointe en charge des formations, École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers

Fait à Paris, le 10 juin 2022



Éric GRESSIER-SOUDAN
Doyen des élus titulaires
du conseil des formations

Direction des affaires générales (DAG) - Service des affaires institutionnelles (SAI)
Bureau de coordination des conseils centraux et des élections - 9b.0.32
292 Rue Saint-Martin- Case courrier 4DGS02 – 75141 Paris Cedex 03
Tél : 01 58 80 85 68 – sai@lecnam.net